



L'île aux Bambins

Journal d'informations du Relais Familles Assistantes Maternelles de la CCVA

**Relais Familles Assistantes Maternelles
de la Communauté de Communes Vaïte-Aigremont**
2 rue Elysée Bost 25820 LAISSEY
06.87.79.14.14 ou rfam.ccva@francas-doubs.fr



Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord un grand merci aux enfants et aux 2 assistantes maternelles qui ont participé à la décoration du Relais sur le thème de Pâques. Merci aussi à celles qui m'ont aidé pour la bourse puériculture de Bouclans et aux mamans pour celle de Roulans.

Maman active, maman câline, maman-poule, maman rigolote: pour te remercier, je vais te préparer une petite surprise lors des activités du Relais, chut !! Je ne t'en dirai pas plus.....

Bonne lecture.

Aurore LEU, Animatrice du Relais Familles Assistantes maternelles de la CCVA

Journal n°4

Mai / Juin 2010

Horaires

Mardi

8h30-12h30 et 14h-19h

à Roulans

Jeudi

8h30-12h30 et 14h-19h

à Bouclans

(Mairie 03.81.55.20.09,

Vendredi

13h30-17h30

1er et 3ème du mois

à Bouclans

(0381552009)

Samedi

sur RDV uniquement
(Roulans ou Bouclans)

Fermeture du Relais:

- le jeudi 3 juin toute la journée

- du 7 au 12 juin (permanence téléphonique uniquement au 0660361996 ou au 0685598718)

- le 1er juillet toute la journée

Petites annonces:

A vendre barrière de sécurité en bois 15€ à voir sur Roulans, tél au 03.81.63.57.01

Communes rattachées au Relais de la CCVA: Bouclans, Breconchaux, Champlive, Châtillon Guyotte, Dammartin-les-Templiers, L'Ecouvotte, Glamondans, Gonsans, Laissey, Naisey-les-granges, Osse, Ougney-Douvot, Pouligney-Lusans, Le Puy, Roulans, Saint-Hilaire, Sechin, Val de Roulans, Vau-champs, Vennans, Villers Grelot



Infos Professionnelles

==> Des soirées thématiques (exposés/débats) vous sont proposées tous les mois, à venir

Dates	thèmes	Intervenant	Lieu
18 mai	Le déni de grossesse	Joëlle Desjardins-Simon, psychanalyste	Maison de quartier de Velotte, salle polyvalente, 37 chemin des Journaux à Besançon
15 juin	L'enfant face aux écrans (TV, Internet, jeux vidéo...)	Thierry Hin, directeur Association Les Médianautes	Se renseigner auprès de l'Antenne petite enfance à Besançon

Permanences à l'Espace Mery de Baume-les-dames

- **CIDDF** (permanences juridiques gratuites) les 2ème et 4ème mardis du mois, l'après-midi
- **CAF** tous les vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
- **CPAM** tous les jeudis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Numéros utiles

- **CAF de Besançon:** 0820252510 (www.caf.fr)
- **Centre Pajemploi:** 0820007253 (www.pajemploi.urssaf.fr)
- **Pôle Emploi:** 3949 (www.pole-emploi.fr)
- **Inspection du Travail à Besançon:** 0381211301 ou 3939

Coin Loisirs

Fabrique ton moulin à vent

Matériel

- Feuille papier couleur 80g
- 1 bouchon de liège
- Des gommettes
- 1 pic à brochette
- 1 attache parisienne

Réalisation

- Tracer un carré de 21X21 cm le découper
- Tracer les diagonales puis faire un repère sur la moitié de la longueur de chaque diagonale et décorer le carré

recto verso

- Couper les diagonales du bord du carré jusqu'aux repères
- Rabattre 1 pointe sur 2 au centre et les fixer avec des gommettes, en plaçant l'attache parisienne au centre et la piquer dans le bouchon.
- Et faire souffler les enfants ou attendre que le vent souffle !!!



Rétrospective

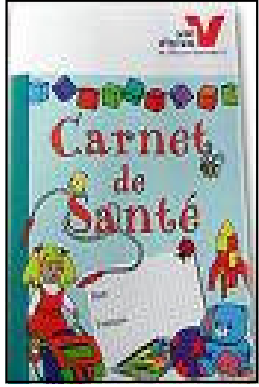


Voici les décorations sur le thème de Pâques faites par les enfants et leur assistantes maternelles



DOSSIER: LES IDEES RECUES

1/ Mon assistant maternel me demande de mettre le carnet de santé de mon enfant dans son sac. Je lui laisse en permanence.



Les parents ne sont pas obligés de confier le carnet de santé à l'assistant maternel.

Par contre, il est important de rappeler à tout moment les éléments qui concernent la santé de l'enfant en fonction de son évolution (cf. vaccinations, allergies, traitements en cours).

2/ J'accueille un enfant le soir après 20h ou très tôt le matin vers 5h30 et j'applique un tarif de nuit.

La convention collective des assistantes maternelles du particulier employeur n'a pas prévu de tarif de nuit. Si vous souhaitez appliquer un tarif différent pour les heures de nuit, cela relève d'une négociation salariale.

3/ Sur ma déclaration d'impôts, le montant imposable est déjà écrit, je ne peux donc pas le modifier.

La somme inscrite correspond au régime général, il existe aussi le régime particulier.

Dans le cas où vous choisissez le régime spécial, vous devez faire votre propre calcul et ainsi modifier le montant pré-rempli.

4/ Mon contrat commence en janvier et je vais accueillir l'enfant 40 semaines sur l'année, je suis donc en année complète, puisque j'ai commencé en janvier.

L'année complète ne correspond pas à l'année civile, mais débute à la date d'embauche quelle qu'elle soit. Exemple : si le contrat démarre en mars, le calcul de la mensualisation s'établira jusque fin février.

L'année complète sous entend que l'assistante maternelle doit accueillir l'enfant 47 semaines par an (5 semaines de congés en commun avec les parents).



Dans votre cas l'accueil d'un enfant pendant 40 semaines implique le calcul en année incomplète.

5/ Mon assistante maternelle refuse l'accueil de mon enfant à son entrée à l'école, je lui ai donc rédigé un CDD pendant cette période de 3 ans.

Le contrat d'un assistant maternel est toujours un CDI.

Le CDD est utilisé en cas de remplacement d'une autre assistante maternelle pour maladie, maternité et formation.

6/ Mon premier enfant va avoir 6 ans et mon second a 4 ans, je ne percevrai donc plus d'aide pour la garde du plus grand.

Si les 2 enfants sont confiés



chez la même assistante maternelle, le complément du libre choix du mode de garde versé par la

CAF sera supprimé pour le plus grand, mais vous conserverez le bénéfice des cotisations patronales pour les deux enfants, jusqu'aux 6 ans du dernier.

7/ Je vais confier mon enfant quelques heures à sa future assistante maternelle. Si tout va bien, je signerai à la fin de cette période d'adaptation un contrat de travail avec elle.

Non, la période d'adaptation doit être intégrée dans la période d'essai et notifiée au contrat de travail.

Planning des animations

Lieux	En Mai « Fête des Mères »	En Juin « Fête des Pères »
Roulans Au périscolaire la Récré	Mardi 18 de 9h à 11h	Mardi 15 de 9h à 11h
Bouclans Au périscolaire	Jeudi 20 de 9h15 à 11h15	Jeudi 17 de 9h 15 à 11h15
Matériel à prévoir	vieux habits, petits pots de yaourt colorés, petites bouteilles lait(250ml) ou d'eau	vieux habits ou tablier

Inscription obligatoire auprès du Relais au 06.87.79.14.14
En début de mois

Atelier Bricolage

Une soirée bricolage est proposée aux assistantes maternelles de la CCVA (thème à définir)

- **le mardi 21 septembre de 19h30 à 21h30 à Roulans (salle des associations)**
- **Le jeudi 23 septembre de 19h30 à 21h30 à Bouclans (mairie, salle du citoyen)**

Inscription obligatoire au Relais avant le 31 août 2010,
les places sont limitées , participation de 2€ par personne

Ce journal d'information est disponible dans toutes les mairies de la CCVA, à la PMI de Saône et de Novillars, à la CCVA, disponible au Relais.